

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2383

5 novembre 2010

SOMMAIRE

Alter Domus International S.à r.l.	114356	Gig's Bike Planet	114379
BM Trust S.A. SPF	114341	HTTS - High Tech Trading System Fund	114379
Cestas S.A.	114384	Hydratec SA	114380
Clarendon Luxembourg S.C.A.	114338	International Soccer Consulting S.A.	114380
Com'unity S.à r.l.	114364	Jacky and Marcy's Sàrl	114380
Com'unity S.à r.l.	114364	Jadof Invest S.A.	114380
CPP Lux S.à r.l.	114383	Jadof Invest S.A.	114380
Crystal Amethyst S.à r.l.	114356	KKR Liquor Investment Holdings S.à r.l.	114366
Daytona Investments S.A.	114364	Lasheid S.A.	114381
Daytona Investments S.A.	114365	Linus Home S.A.	114381
Daytona Investments S.A.	114365	M & V Concept Sàrl	114381
Daytona Investments S.A.	114365	Natixis Alternative Assets (acronyme NAA)	114381
Delta Thermic S.A.	114365	Opus Investment S.à r.l.	114382
DNG Interim S.à r.l.	114365	Regiconsult	114382
DNG Interim S.à r.l.	114366	Services, Assistance et Formation en Informatique s.à r.l.	114382
DORR-BOël S.à r.l.	114366	Sicavex	114382
Ellergronn société coopérative	114366	Sogecofi S.A.	114382
Ellergronn société coopérative	114378	Starlift S.A.	114383
Erdur s.à r.l.	114381	Sterneckstrasse Immobilien GmbH	114384
ETS Paul WORMERINGER S.à r.l.	114378	SunEd Reserve Luxco Parent II	114384
European Export Management Company SA	114378	Techno Products S.à r.l.	114383
European Export Management Company SA	114378	Tracom S.à r.l.	114383
Fiduciaire du Parc	114378	Tusculum S.A.	114384
Fullerton Lux Funds	114379	Universal Care S.à r.l.	114364
Geba S.à r.l.	114379		
Gig's Bike Planet	114379		

Clarendon Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.986.

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of September,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, having a share capital set at CAD 35,000.-, with registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.937, acting in its capacity as the manager of Clarendon Luxembourg S.C.A. (the "Company"), a company incorporated as a société en commandite par actions under the laws of Luxembourg by a notarial deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.986, hereafter the "Manager",

represented by Mr. Alexander Koch, both lawyers, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been initialed and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as stated above, has requested the notary to record its declarations and statements as follows:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares of the unlimited shareholder (the "Unlimited Shares") and thirty thousand (30,000) shares of the limited shareholders of the Company (the "Limited Shares", together with the Unlimited Shares, the "Ordinary Shares") in registered form, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association (the "Articles"), the Manager is authorized to increase the current share capital by up to forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-) ("Authorized Capital"), by issue of up to forty thousand (40,000) new Ordinary Shares and up to the number of mandatory redeemable preferred shares as listed and described hereafter (collectively the "MRPS", together with the "Ordinary Shares", the "Shares"), all in registered form with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, and having the rights as set out in the Articles:

- (a) Ten (10) class A mandatory redeemable preferred share (the Class A MRPS);
- (b) Ten (10) class B mandatory redeemable preferred share (the Class B MRPS);
- (c) Ten (10) class C mandatory redeemable preferred share (the Class C MRPS);
- (d) Ten (10) class D mandatory redeemable preferred share (the Class D MRPS);
- (e) Ten (10) class E mandatory redeemable preferred share (the Class E MRPS);
- (f) Ten (10) class F mandatory redeemable preferred share (the Class F MRPS);
- (g) Ten (10) class G mandatory redeemable preferred share (the Class G MRPS);
- (h) Ten (10) class H mandatory redeemable preferred share (the Class H MRPS);
- (i) Ten (10) class I mandatory redeemable preferred share (the Class I MRPS); and
- (j) Ten (10) class J mandatory redeemable preferred share (the Class J MRPS).

III. That pursuant to the same article 5, the Manager has been authorized to

- (i) limit or waive the Company's shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorized to subscribe to the new Shares; and
- (ii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

IV. That the Manager, by resolution of the board of managers of the Manager passed on 22 September 2010 (the "Board Resolution") in accordance with the authority conferred to it according to article 5 of the Articles, increased the subscribed capital of the Company by the amount of one (1) Canadian Dollar (CAD 1.-), so as to raise the subscribed capital from its present amount of fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000.-) divided into twenty thousand (20,000) Unlimited Shares and thirty thousand (30,000) Limited Shares, to fifty thousand one Canadian Dollars (CAD 50,001.-), divided into twenty thousand (20,000) Unlimited Shares, thirty thousand (30,000) Limited Shares and one (1) Class A MRPS, all in registered form with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, by the creation and issue of one (1) Class A MRPS with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-).

V. That still pursuant to the powers conferred to the Manager according to article 5 of the Articles, the Manager, by said Board Resolution, waived the preferential subscription right of the Manager, acting as the manager of the Company and as a limited shareholder of the Company, to the newly issued Class A MRPS.

VI. That still pursuant to the powers conferred to the Manager according to article 5 of the Articles, the Manager, by said Board Resolution, determined the other shareholder of the Company, i.e. 3090445 Nova Scotia Limited, a company

incorporated under the laws of Canada, with registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, registered with the Registry of Joint Stock Companies, Nova Scotia under the number 3090445 (the "Limited Shareholder") to be authorized to subscribe one (1) Class A MRPS and accepted the subscription by the Limited Shareholder of the one (1) Class A MRPS with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) as well as the full payment in cash (the "Payment") of this MRPS and a share premium in the amount of one billion three million four hundred and seventy-four thousand six hundred and ninety-nine Canadian Dollars (CAD 1,003,474,699.-) in the total amount of one billion three million four hundred and seventy-four thousand seven hundred Canadian Dollars (CAD 1,003,474,700.-).

VII. That the abovementioned one (1) Class A MRPS with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) has thus been entirely subscribed and fully paid up together with a share premium in the amount of one billion three million four hundred and seventy-four thousand six hundred and ninety-nine Canadian Dollars (CAD 1,003,474,699.-) by the Payment. Payment of the abovementioned funds has been acknowledged and confirmed by the Manager.

VIII. That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The share capital is equal to fifty thousand one Canadian Dollars (CAD 50,001) represented by twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholder (herein defined as "Unlimited Shares"), thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders (herein defined as "Limited Shares", together with the Unlimited Shares, herein defined as the "Ordinary Shares") and one (1) Class A mandatory redeemable preferred share of the MRPS Shareholder ("Class A MRPS"), all in registered form with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. "

Valuation - Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1.800.-EUR).

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12th November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19th February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre,

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant un capital social de CAD 35.000,-, ayant son siège social à 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg sous le numéro B 154.937, agissant en sa qualité de gérant de Clarendon Luxembourg S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée selon les lois du Luxembourg, suivant acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 154.986, ci-après le "Gérant",

représentée par Maître Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donné sous seing privé, qui, après avoir été paraphée et signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cinquante mille dollars Canadien (CAD 50.000,-) divisé en vingt mille (20.000) actions de l'actionnaire commandité (les "Actions Commanditées") et trente mille (30.000) actions des actionnaires commanditaires (les "Actions Commanditaires", ensemble avec les Action Commanditées, les "Actions Ordinaires") en forme nominative, d'une valeur nominale d' un dollar Canadien (CAD 1,-) par action, toutes souscrites et intégralement payées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), le Gérant est autorisé à augmenter l'actuel capital social jusqu'à quarante mille dollars Canadien (CAD 40.000,-) ("Capital Autorisé"), par l'émission jusqu'à quarante mille (40.000) nouvelles Actions Ordinaires et jusqu'au nombre d'actions préférentielles obligatoirement rachetables telles que listées et décrites ci-après (collectivement les "APOR", ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions"), toutes nominatives avec une valeur nominale d'un dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, et ayant les droits fixés par les Statuts:

- (a) Dix (10) classe A action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes A APOR);
- (b) Dix (10) classe B action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes B APOR);
- (c) Dix (10) classe C action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes C APOR);
- (d) Dix (10) classe D action préférentielle obligatoirement rachetables (les Classes D APOR);
- (e) Dix (10) classe E action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes E APOR);
- (f) Dix (10) classe F action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes F APOR);
- (g) Dix (10) classe G action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes G APOR);
- (h) Dix (10) classe H action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes H APOR);
- (i) Dix (10) classe I action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes I APOR); et
- (j) Dix (10) classe J action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes J APOR).

III. Qu'en vertu du même article 5, le Gérant a été autorisé à

(i) limiter ou déroger au droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(ii) acter par acte notarié chaque augmentation de capital et modifier les registres des actionnaires en conséquence.

IV. Que le Gérant, par résolution du conseil de gérance du Gérant adoptée le 22 septembre 2010 (le "Résolution du Conseil") conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant d'un dollar Canadien (CAD 1,-), en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de cinquante mille dollars Canadien (CAD 50.000,-), divisé en vingt mille (20.000) Actions Commanditées et trente mille (30.000) Actions Commanditaires, à cinquante mille et un dollars Canadien (CAD 50.001,-) divisé en vingt mille (20.000) Actions Commanditées, trente mille (30.000) Actions Commanditaires et un (1) Classe A APOR, toutes nominatives avec une valeur nominale d'un dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, par la création et l'émission d'un (1) Classe A APOR ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (CAD 1,-).

V. Que toujours conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts, le Gérant, par ladite Résolution du Conseil, a dérogé au droit préférentiel de souscription du Gérant, agissant en sa qualité de gérant de la Société et d'actionnaire commanditaire de la Société, à la Classe A APOR nouvellement émise.

VI. Que toujours conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts, le Gérant, par ladite Résolution du Conseil, a permis à l'autre actionnaire commanditaire de la Société, c'est-à-dire 3090445 Nova Scotia Limited, une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nouvelle-Ecosse, B3J 3R7, enregistrée auprès du Registry of Joint Stock Companies, Nouvelle-Ecosse sous le numéro 3090445 (l'"Actionnaire Commanditaire") d'être autorisé à souscrire la une (1) Classe A APOR et a accepté la souscription par l'Actionnaire Commanditaire de la une (1) Classe A APOR ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (CAD 1,-) ainsi que le paiement intégral en espèce (le "Paiement") de cette Classe A APOR et une prime d'émission d'un montant d'un milliard trois millions quatre cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars Canadien (CAD 1.003.474.699,-) d'un montant total d'un milliard trois millions quatre cent soixante-quatorze mille sept cents dollars Canadien (CAD 1.003.474.700,-).

VII. Que la une (1) Classe A APOR mentionnée ci-dessus ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (CAD 1,-) a ainsi été entièrement souscrit et intégralement payé ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un milliard trois millions quatre cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars Canadien (CAD 1.003.474.699,-) par le Paiement. Le paiement des fonds mentionnés ci-dessus a été reconnu et confirmé par le Gérant.

VIII. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la société est égal à cinquante mille et un dollars Canadien (CAD 50.001,-) représenté par vingt mille (20.000) actions de l'Actionnaire Commandité (ci-après définies comme "Actions Commandités"), trente mille (30.000) actions des Actionnaires Commanditaires (ci-après définies comme "Actions Commanditaires", ensemble avec les Actions Commandités, ci-après définies les "Actions Ordinaires"), et une (1) Classe A action préférentielle obligatoirement rachetable ("Classe A APOR"), actions nominatives, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, toutes souscrites et intégralement payées.»

Evaluation - Frais

Les frais, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille huit cents euro (1.800.-EUR).

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la

libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 1351 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite au comparant, le comparant susmentionné a signé avec Nous, le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41568. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130173/188.

(100148254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

BM Trust S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.741.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Mr. Skuli THORVALDSSON, entrepreneur, residing 4, um Gehaansraich, L6187 Gonderange, Luxembourg, duly represented by Maître Lionel NOGUERA, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 31st, 2010.

The aforementioned proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which it forms as single incorporating shareholder:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "BM TRUST S.A. SPF".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The sole purpose of the corporation is the acquisition, the holding, the administration, the management, the disposal and the realization of financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements, and of any cash or asset of whatever nature held on account.

The corporation shall not have any commercial or industrial activity.

The corporation may also grant advances and issue guarantees to the benefit of companies or entities in which it has an interest on an incidental basis and without any consideration. It may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds.

The corporation shall not be involved in the management of the companies or entities in which it has an interest.

In general, the corporation shall take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes, subject to the provisions of the law of May 11, 2007 on the creation

of a private wealth and asset management corporation (Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")).

Title II. - capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 2,500,000.-) represented by TWENTY FIVE THOUSAND (25,000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The board of directors or the single director, as the case may be, is authorised to create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and may create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of directors to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form only.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Authorised capital

The corporation shall have an authorised capital of up to FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) divided into FIFTY THOUSAND (50,000) shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The board of directors or the single director, as the case may be, is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholder(s), by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholder(s) with respect to the above issue of new shares.

Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholder(s) with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors or the single director, as the case may be.

The board of directors or the single director, as the case may be, is further authorised to make private issuances of convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions that it shall determine.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective, the first paragraph of the present article will be amended so as to reflect this increase; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether shareholders or not.

Where the corporation has only one shareholder, one (1) sole director may administer the corporation. Such director may be a natural person or a legal entity.

Unless otherwise specified herein, all powers given to the board of directors in these articles of incorporation shall also apply to the single director in case of appointment of only one director by the single shareholder.

If a director is a legal entity, it shall designate a permanent representative (the "Permanent Representative") residing in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Members of the board of directors (or the single director, as the case may be) are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholder(s) which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholder(s). The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. If existing, the board of directors elects from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time one (1) director so requests.

All meetings of the board of directors shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members is present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the board of directors or by the single director, as the case may be, will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. Written resolutions will be delivered to and kept at the registered office of the corporation.

In addition and generally in cases of emergency decision-finding, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Art. 8. The single director or the board of directors, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the board of directors or the single director, as the case may be.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. If a board of directors is existing, the corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

If only one director exists, the corporation will be bound by the signature of such director. If the single director is a legal entity, the signature shall be considered binding if given in accordance with the corporate documents and authorisation in place for such legal entity. The legal entity being director may authorise the Permanent Representative to sign for the corporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors or the single director, as the case may be, may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors (represented by its chairman or by the director delegated for this purpose) or the single director, as the case may be.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be, will appoint the auditor(s) and fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which shall not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the municipality of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 30th of April of each year at 9 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholder(s) shall also be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The general meeting may validly resolve by the vote of the majority of present or represented shares at the annual or an extraordinary general meeting unless Luxembourg law or these articles of incorporation provide for different quorum and voting requirements.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profit of the corporation.

Of the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve

is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The remaining amount after deduction of the legal reserve is at the disposal of the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders or by decision of the single shareholder, as the case may be. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholder(s) which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitional provisions

1.- The first annual meeting will be held in the municipality of Luxembourg at the place specified in the convening notices on February 29th, 2012 at 9 a.m.

2.- The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Mr. Skuli THORVALDSSON TWENTY FIVE THOUSAND shares	25,000 shares
TOTAL:	25,000 shares

All the shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 2,500,000.-) is now available to the corporation, as evidence thereof was given to the undersigned notary.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its formation, is approximately three thousand one hundred euro (€ 3,100.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 75, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- 2) Has been appointed single director of the corporation:

Skuli THORVALDSSON, entrepreneur, born on March 7th, 1941 in Reykjavik, Iceland, residing at 4, um Gehaansraich, L-6187 Gonderange, Luxembourg;

- 3) Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX AUDIT, société anonyme, having its registered office at Parc d'activités, 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 43298;

- 4) The director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2016, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

M. Skuli THORVALDSSON, entrepreneur, demeurant au 4, um Gehaansraich, L-6187 Gonderange, Luxembourg, dûment représenté par Maître Lionel NOGUERA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 31 août 2010,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue en sa qualité d'actionnaire unique:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "BM TRUST S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour seul objet l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion, la disposition et la réalisation d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, ainsi que de toutes espèces ou actifs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société ne devra mener aucune activité commerciale ou industrielle.

La société peut aussi octroyer des avances et émettre des garanties au bénéfice des sociétés ou entités au sein desquelles elle a un intérêt de manière incidente et sans contrepartie. Elle peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La société ne pourra s'immiscer dans l'administration des sociétés ou entités au sein desquelles elle a un intérêt.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet sous réserve du respect des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")).

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit lors de la constitution s'élève à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EURO (EUR 2.500.000,-) représentés par VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est autorisé à créer des réserves à tout moment, de la manière qu'il déterminera appropriée (en plus de celles prescrites par la loi) et pourra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la société à titre de primes d'émission sur l'émission et la vente de ses actions, réserves qui pourront être utilisées par le conseil d'administration pour compenser toutes pertes de capital réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont uniquement nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Capital autorisé

La société aura un capital autorisé jusqu'à CINQ MILLIONS D'EURO (EUR 5.000.000,-) divisé en CINQUANTE MILLE (50.000) actions ayant une valeur nominale de CENT EURO (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital souscrit à tout moment dans les limites du capital autorisé, en une fois ou par portions successives, par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en numéraire, par apport en nature, par conversion de créances des actionnaires ou, sur approbation de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, par incorporation de bénéfices ou de réserves au capital;

- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de souscription et de paiement des actions supplémentaires;

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire unique ou des actionnaires.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à dater de la publication du présent acte et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires (ou l'actionnaire unique) pour les actions du capital autorisé qui n'auraient alors pas encore été émises par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est également autorisé à émettre des obligations convertibles ou des instruments ou obligations assimilées conférant des droits de souscription ou émettre des instruments financiers de dette convertibles en actions aux conditions qu'il déterminera.

En conséquence de toute augmentation de capital ainsi rendue effective, le premier paragraphe du présent article sera modifié de manière à refléter cette augmentation de capital; une telle modification sera instrumentée en la forme notariée par le conseil d'administration ou toute personne désignée à ces fins.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Lorsque la société ne comprend qu'un seul actionnaire, un (1) administrateur unique peut administrer la société. Cet administrateur peut être une personne physique ou morale.

Sauf convention contraire dans la présente, tous les pouvoirs octroyés au conseil d'administration dans les présents statuts s'appliquent à l'administrateur unique si un administrateur unique est désigné par l'actionnaire unique.

Si l'administrateur est une personne morale, il devra désigner un représentant permanent (le "Représentant Permanent") résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

Les membres du conseil d'administration (ou l'administrateur unique le cas échéant) sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années, et sont en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. S'il existe, le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un (1) administrateur le demande.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et elles peuvent être prouvées par lettre, fax ou tout autre moyen de communication semblable. Les décisions écrites seront délivrées et conservées au siège social de la société.

En outre, et en cas d'urgence seulement, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil via un moyen de communication (y inclus par voie téléphonique), permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Art. 8. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant..

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Si un conseil d'administration existe, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

S'il y a un administrateur unique, la société sera valablement engagée par la signature de cet administrateur. Si l'administrateur unique est une personne morale, la signature sera considérée valable si elle est conforme aux statuts et pouvoirs en vigueur pour cette personne morale. La personne morale qui est administrateur peut autoriser le Représentant Permanent à signer au nom de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, actionnaires ou non.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la société par le conseil d'administration (représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet) ou l'administrateur unique, le cas échéant.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'administrateur unique, désigne le(s) commissaire(s), fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune de Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 30 du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront également au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale peut valablement décider, lors de l'assemblée annuelle ou lors d'une assemblée extraordinaire, par vote à la majorité des actions présentes ou représentées en capital, à moins que la loi luxembourgeoise ou les présents statuts ne requièrent un quorum ou une majorité différents.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent positif du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société.

Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale ou, le cas échéant, de l'associé unique.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, le cas échéant. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1.- La première assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune de Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 29 février 2012 à 9.00 heures.

2.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Mr. Skuli THORVALDSSON VINGT-CINQ MILLE actions	25.000 actions
TOTAL:	25.000 actions

Toutes les actions d'une valeur nominale de CENT EURO (EUR 100,-) chacune, ont été pleinement libérées par paiement en numéraire et la somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EURO (EUR 2.500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à trois mille cent euros (€ 3.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie dénommée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, l'actionnaire unique a pris, par son vote positif, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi au 75, Boulevard Grande- Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- 2) A été désigné unique gérant de la société:

Skuli THORVALDSSON, entrepreneur, né le 7 mars 1941 à Reykjavik, Islande, demeurant au 4, um Gehaansraich, L-6187 Gonderange, Luxembourg;

- 3) A été désigné réviseur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT, société anonyme, ayant son siège social au Parc d'activités, 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43298;

- 4) Les fonctions du gérant et du réviseur prendront fin après l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2016, sauf démission ou révocation.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Noguera, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010130509/388.

(100149540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

SunEd Reserve Luxco Parent II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.731.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

SunEd Reserve Luxco Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);

Represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is SunEd Reserve Luxco Parent II.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented provided that any resolution shall be approved by at least one type A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2010.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by SunEd Reserve Luxco Holdings II S.à r.l. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mark B. Florian, born on January 8, 1958 in Illinois, USA, residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA; and

Ryan A. Shockley, born on December 3, 1977 in Michigan, USA, residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

2) Hugo Froment, born on February 22, 1974, in Laxou, France, residing professionally at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Cédric Carnoye, born on September 14, 1982, in Charleroi, Belgium, residing professionally at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration;

3) The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

SunEd Reserve Luxco Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est SunEd Reserve Luxco Parent II.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de

garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société pourvu que chaque résolution soit approuvée par au moins un gérant de type A.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par SunEd Reserve Luxco Holdings II S.à r.l. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Mark B. Florian, né le 8 janvier 1958, Illinois, USA, résidant professionnellement One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA; et

Ryan A. Shockley, né le 3 décembre 1977, Michigan, USA, résidant professionnellement One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

Sont chacun nommés gérants de type A pour une durée indéterminée.

2) Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Cédric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi, Belgique, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Sont chacun nommés gérants de type B pour une durée indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42164. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010130716/417.

(100149297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

**Alter Domus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Amethyst S.à r.l.)**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.668.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Sole Partner of "Crystal Amethyst S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (a private limited company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register Section B under number 149.668, incorporated by deed dated on October 27, 2009, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 860, page 41244, on April 26, 2010.

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Ariette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Sole Partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II- As it appears from the attendance list, the 25,000 (twenty five thousand) shares, of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda on which the Sole Partner had been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting.

III.- That the agenda of the meeting are the following:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company, to be changed to "Alter Domus International S.à r.l.";
 2. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Association;
 3. Amendment of Article 3 of the Articles of Association in order to modify the Company's object;
 4. Amendment of Article 11 and removal of Article 13 of the Articles of Association in order to reorganise the management of the Company;
 5. Full restatement of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above resolutions.
 6. Resignation of Mrs Yannick Poos and Mr Franck Doineau of their respective mandate as Class A manager and Class B manager of the Company;
 7. Appointment of Mr Gerard Becquer, Mr Dominique Robyns and Mr René Beltjens as managers of the Company;
- After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Partner decides what follows:

First resolution:

The Sole Partner decides to change the name of the Company, from "Crystal Amethyst S.à r.l." to "Alter Domus International S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner decides to amend the Article two of the Articles of Association, to read as follows:

"The Company's name is "Alter Domus International S.à r.l.""

Third resolution:

The Sole Partner resolves to change Article 3 of the Articles of Association as follow:

"The Company's purpose is to render various services to all the companies of the group of which the Company is a part. The Company may among others enter into various agreements and sub-contract the performance of such agreements to the companies of the group of which the Company is a part and/or to a third party contractor.

The Company's purpose is also to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fourth resolution:

The Sole Partner resolves to reorganise the management of the Company.

The Sole Partner decides to remove Article 13 from the Articles of Association and amend Article 11 of the Articles of Association as follows:

"The Company is managed by one or several managers.

They are appointed by the general meeting of partners, which determines their powers and the term of their mandates.

Unless the general meeting provides differently, the managers are vested with the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The managers may appoint some members of the staff's Company as "Director". These Directors may bind the Company under the terms and within the limits as the managers shall determine."

Fifth resolution:

As a consequence of the preceding resolutions the Sole Partner resolves to amend the Company's Articles of Association and to restate them, so they shall henceforth read as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present Articles of Association.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the general meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is "Alter Domus International S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to render various services to all the companies of the group of which the Company is a part. The Company may among others enter into various agreements and sub-contract the performance of such agreements to the companies of the group of which the Company is a part and/or to a third party contractor.

The Company's purpose is also to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial,

commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless ... representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers.

They are appointed by the general meeting of partners, which determines their powers and the term of their mandates.

Unless the general meeting provides differently, the managers are vested with the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The managers may appoint some members of the staff's Company as "Director". These Directors may bind the Company under the terms and within the limits as the managers shall determine.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Partners decisions

Art. 13. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 17. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or ... articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 19. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 20. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Sixth resolution:

The Sole Partner acknowledges the resignation of Mrs Yannick Poos and Mr Franck Doineau of their respective mandate as class A manager and class B manager of the Company as of July 22, 2010. The Sole Partner decides to grant them full and total discharge for the performance of their respective mandate of class A manager and class B manager until the date of this meeting.

Seventh resolution:

The Sole Partner decides to appoint the following persons as manager of the Company for an undetermined duration:

- Mr René Beltjens, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with Article 11 of the Articles of Association of the Company, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée "Crystal Amethyst S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 149.668, constituée suivant acte reçu le 27 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 860, page 41244, du 26 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II- Il ressort de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales, de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Alter Domus International S.à r.l."
 - 2.- Modification subséquente de l'Article 2 des statuts.
 - 3.- Modification de l'Article 3 des statuts afin de modifier l'objet social de la Société;
 - 4.- Modification de l'Article 11 des statuts et suppression de l'Article 13 des statuts de manière à réorganiser la gérance de la Société;
 - 5.- Refonte totale des statuts de la Société;
 - 6.- Démission de Madame Yannick Poos et de Monsieur Franck Doineau, de leur mandat respectif de gérant de classe A et de gérant de classe B de la Société;
 - 7.- Nomination de Messieurs Gérard Becquer, Dominique Robyns et René Beltjens en tant que gérant de la Société.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société, de "Crystal Amethyst S.à r.l." en " Alter Domus International S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La dénomination de la Société sera "Alter Domus International S.à r.l.""

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 3 des statuts de la manière suivante:

"L'objet de la Société est de rendre des services divers à toutes les sociétés du groupe auquel la Société appartient. La Société peut notamment conclure divers contrats et sous-traiter l'exécution de ces contrats aux sociétés du groupe auquel la Société appartient et/ou à des tiers.

La Société a pour objet également de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien ses opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de réorganiser la gérance de la Société.

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 13 des statuts et de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Les gérants sont autorisés à nommer "Directeurs" certains membres du personnel. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites qui seront fixées par les gérants."

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Alter Domus International S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de rendre des services divers à toutes les sociétés du groupe auquel la Société appartient. La Société peut notamment conclure divers contrats et sous-traiter l'exécution de ces contrats aux sociétés du groupe auquel la Société appartient et/ou à des tiers.

La Société a pour objet également de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances normales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25,000 (vingt-cinq mille Euro), représenté par 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Les gérants sont autorisés à nommer "Directeurs" certains membre du personnel. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites qui seront fixées par les gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution:

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Yannick Poos et Monsieur Franck Doineau de leur mandat respectif comme gérant de classe A et gérant de classe B en date du 22 juillet 2010.

L'Associé Unique décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat respectif en tant que gérant de classe A et gérant de classe B jusqu'à ce jour.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée les personnes suivantes en tant que gérants de la société:

- Monsieur René Beltjens, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Monsieur Gérard Becquer, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Monsieur Dominique Robyns, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Conformément à l'Article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 août 2010. Relation: LAC/2010/34264. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010130786/419.

(100147500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Com'unity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 21.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130889/10.

(100148474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Com'unity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 21.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130890/10.

(100148479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130891/10.

(100148743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.591.

Démission d'un gérant: M. Edward Hult avec effet au 14 Septembre 2010.

Au 14 septembre 2010, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Åsa BLENDOW, Strandvagen 13, SE-114 56 Stockholm

- Mr Benoît NASR, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour UNIVERSAL CARE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010131200/16.

(100148642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130892/10.

(100148747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130893/10.

(100148754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130894/10.

(100148755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Delta Thermic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 1, Zone d'Activité Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 47.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29.09.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Signature

Référence de publication: 2010130895/13.

(100148194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

DNG Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.951.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130896/11.

(100148395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

DNG Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.951.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130897/11.

(100148397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Ellergonn société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.592.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130899/12.

(100148343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

DORR-BOËL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 66.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130898/10.

(100148487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

KKR Liquor Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.763.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KKR Liquor Investment Holdings Limited, an exempted company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Nicolas Gauzès, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 10 September 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “KKR Liquor Investment Holdings S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
KKR Liquor Investment Holdings Limited	USD 20,000	20,000	USD 20,000
Total:	USD 20,000	20,000	USD 20,000

The amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

Shareholders resolutions First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr William J. Janetschek Jr., chief financial officer, born on August 28, 1961 in New York (New York, United States of America) and having his professional address at c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co., 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, New York, 10019, USA;

- Mr Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz (Germany), and having his professional address at 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier (Germany), and having his professional address at 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The general meeting of shareholders further resolved that Mr William J. Janetschek Jr. be appointed as a Class A Manager (as defined within the articles of incorporation of the Company) and that Messrs Wolfgang Zettel and Stefan Lambert be appointed as Class B Managers (as defined within the articles of incorporation of the Company).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KKR Liquor Investment Holdings Limited, une exempted company régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Po Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

représentée par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 10 septembre 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «KKR Liquor Investment Holdings S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de

Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 10 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
KKR Liquor Investment Holdings Limited	USD 20.000	20.000	USD 20.000
Total:	USD 20.000	20.000	USD 20.000

Le montant de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur William J. Janetschek Jr., directeur financier, né le 28 août 1961 à New York (New York, États-Unis d'Amérique) et ayant son adresse professionnelle c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co., 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, New York, 10019, États-Unis d'Amérique;
- Monsieur Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Monsieur Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

L'assemblée générale des associés a par ailleurs décidé de nommer Monsieur William J. Janetschek Jr. en tant que Gérant de Catégorie A (au sens des statuts de la Société) et Messieurs Wolfgang Zettel et Stefan Lambert en qualité de Gérants de Catégorie B (au sens des statuts de la Société).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1296. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131369/616.

(100150256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ellergonn société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.592.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130900/11.

(100148344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Fiduciaire du Parc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 32.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130904/10.

(100148482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

ETS Paul WORMERINGER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 41A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 27.621.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

Signature

Référence de publication: 2010130901/12.

(100148187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

European Export Management Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 7, rue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.430.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130902/11.

(100148399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

European Export Management Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 7, rue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.430.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130903/11.

(100148402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Fullerton Lux Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.899.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010130906/10.

(100148637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Gig's Bike Planet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130908/10.

(100148693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Geba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 73, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 93.252.

Les comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 16 août 2010.

GEBA S.à r.l.

Claudine Gatti

Référence de publication: 2010130907/12.

(100148326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Gig's Bike Planet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130909/10.

(100148694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**HTTS - High Tech Trading System Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.390.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010130910/12.

(100148247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Hydratec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 39.177.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130911/10.

(100148777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

International Soccer Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

R.C.S. Luxembourg B 136.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130913/10.

(100148645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Jacky and Marcy's Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5754 Frisange, 1A, rue Klees Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 121.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130914/10.

(100148692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Jadof Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.417.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JADOF INVEST S.A.

Hans DE GRAAF / Monique Juncker

Référence de publication: 2010130915/11.

(100148398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Jadof Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.417.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JADOF INVEST S.A.

Hans DE GRAAF / Monique Juncker

Référence de publication: 2010130916/11.

(100148401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Linus Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

R.C.S. Luxembourg B 79.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130918/10.

(100148647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Lasheid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.257.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130919/9.

(100148662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

M & V Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 35.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130920/10.

(100148483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Natixis Alternative Assets (acronyme NAA), Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

A l'attention du Conseil d'Administration de Natixis Alternative Assets (Acronyme NAA)

Je vous informe par la présente de ma démission en qualité d'Administrateur de la société Natixis Alternative Assets (Acronyme NAA) avec effet au 9 août 2010.

Le 9 août 2010.

Alain Devresse.

Référence de publication: 2010130921/11.

(100148166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Erdu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 150.910.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2010 que:

1) Madame Tudanya YAGMUR demeurant à F-57120 ROMBAS, rue Emile Zola, 37 a été nommée en tant que gérante technique en remplacement de Monsieur Driss OUSSALEM demeurant à F-54430 REHON, rue de Longwy, 54, démissionnaire

2) la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante technique

Gulsade YILDIRIM / Derya YAGMUR / Tudanya YAGMUR.

Référence de publication: 2010131106/14.

(100148284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.778.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opus Investment S.à r.l.
2, avenue Charles de Gaulle
Un mandataire

Référence de publication: 2010130922/12.

(100148246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

S.A.F.I. s.à r.l., Services, Assistance et Formation en Informatique s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130927/11.

(100148698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Sicavex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.082.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour SICAVEX, en liquidation

BGL BNP PARIBAS

Signatures

Référence de publication: 2010130928/13.

(100148229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Regiconsult, Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 72.901.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130929/12.

(100148317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Sogecofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 43.567.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.
Signature

Référence de publication: 2010130930/12.

(100148321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Starlift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 87.076.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130931/10.

(100148779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Techno Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 25, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 77.830.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010130932/15.

(100148179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Tracom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 71.023.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010130933/15.

(100148178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

CPP Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010130974/13.

(100148924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Tusculum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.096.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130934/10.

(100148774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Cestas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 36.657.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Alamichel Claire, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France), demeurant professionnellement 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
CESTAS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010131081/19.

(100148285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Sterneckstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.700.

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 10.09.2010

Herr Peter Fischer tritt mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat als Geschäftsführer zurück.

Folgende Personen bilden nunmehr den Geschäftsführerrat:

- Herr Andreas Rosenberger, geboren am 24.02.1970 in Amstetten, Österreich, wohnhaft in Alseggerstrasse 1, A-1180 Wien;

- Herr Herwig Teufelsdorfer, geboren am 17. März 1969 in Salzburg, Österreich, wohnhaft in Eroicagasse 27/2, A-1190 Wien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Den 10.09.2010.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010131176/17.

(100148716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.
